

**AVIS DU COMITE INTER-ETATS**

Le Sous-Comité des Affaires Douanières a présenté au Comité Inter-Etats la substance de ses travaux qui ont porté sur l'examen de seize (16) dossiers d'agrément de professionnels libéraux des douanes, dont quatorze (14) dossiers d'agrément relatifs à la profession de Commissionnaire en douane et deux (2) dossiers portant sur les agréments d'Expert en douane.

Ces dossiers ont reçu les avis suivants :

**A- S'agissant des agréments à la profession de Commissionnaire en douane**

- . Pour le Cameroun, sept (7) avis favorables ;
- . Pour le République Centrafricaine, deux (2) avis favorables ;
- . Pour le Congo, cinq (5) avis favorables ;

**B- S'agissant des agréments à la profession d'Expert en douane**

- . Pour le Congo, deux (2) avis favorables

Le Sous-Comité a également présenté au Comité Inter-Etats, avec avis favorable, le projet final du Code des Douanes révisé de la CEMAC et le projet de Règlement s'y rapportant.

***Le Comité Inter-Etats, après avoir suivi la présentation du rapport des travaux du Sous-Comité des Affaires Douanières, transmet avec avis favorable au Conseil des Ministres, pour adoption, les projets de Décisions et le projet de Règlement ci-après :***

- ***Quatorze (14) projets de Décisions portant agrément à la profession de Commissionnaire en douane ;***
- ***Deux (02) projets de Décisions portant agrément à la profession d'Expert en Douane ;***
- ***Un (1) projet de Règlement portant révision du Code des Douanes de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale.***

MALABO, le

LE PRESIDENT

**ABOUBAKAR Adam Ibrahim**